



Comment commander des brochures ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 21 juillet 2004

Bonjour, j'aurais souhaité savoir si votre association édite encore des dépliants concernant la loi Evin et son application en entreprise. Si oui comment se les procurer. Merci par avance cordialement .S.Beudet

Réponse :

DNF édite toujours des dépliants et travaille actuellement sur une nouvelle série. Loi Evin , qui vient de paraître, est le premier de cette collection qui proposera les titres :

- Réussir la loi Evin dans les établissements scolaires
- Réussir la loi Evin dans les entreprises
- Non fumeurs, vos droits... Vous pouvez [commander en ligne](#) ou faire une demande par fax /tel : 01 42 77 06 56 en précisant le nombre d'exemplaires souhaités + les coordonnées de votre établissement.